



Pompe de chaudière en panne du au froid intense

Par **47Ronin**, le **11/04/2012** à **17:16**

Bonjour,rrnrnJe loue une maison dont le cellier n'est pas isolé. On peut voir les tuiles et lors de forte pluie de l'eau coule sur nos affaires.rnrnDans ce cellier se trouve la chaudière au fioul servant à chauffer la maison. L'année dernière le coût en fioul ayant été prohibitif en rapport avec la consommation, nous avons décidé de ne pas nous en servir cette année et de chauffer à l'électrique. malheureusement, en raison du froid intense de cette année la pompe de la dite chaudière a cassé du à l'eau qui a gelée à l'intérieur. rnrnMon propriétaire vient de m'informer que cette réparation était à ma charge car c'est en raison de la non utilisation de la chaudière que cela s'est produit selon lui. rnrnA ma connaissance, nous n'avons pas obligation de nous servir de la chaudière, nous pourrions d'ailleurs être absent pendant plusieurs mois. Je suis donc très perplexe et en appelle donc à votre savoir.rnrnQu'en est-il des responsabilités des uns et des autres dans le cas exposé ci-dessus ?rnrnMerci d'avance.rnrnCordialement

Par **cocotte1003**, le **11/04/2012** à **17:49**

Bonjour, vous devez veuillez au bien que vous louez, meme si vous vous absentez. Il fat faire une déclaration à votre assurance vous et votre bailleur, cordialement